

A PROPOS DE LA LOI LACOMBE

Les articles que nous avons publiés dans le "Prix Courant" ont eu l'effet auquel on était en droit de s'attendre. Les autorités se sont émus de nos déclarations et ont prescrit une enquête rigoureuse. Une accusation à même été portée contre une des personnes mises en cause et le tribunal éclairera le véritable rôle joué par l'inculpé.

Nombre de marchands nous ont félicité chaudement de notre initiative à ce sujet. Cette intervention s'imposait et était devenue urgente par suite de la fréquence des abus et de leur répétition quasiment journalière.

A l'heure présente une quarantaine de milliers de dollars dorment au Département de la Loi Lacombe sans attribution définie. Il ne serait que juste que les créanciers qui ont eu à souffrir des irrégularités commises s'adressent au dit département; il est possible qu'il leur revienne quelque chose sur les comptes en souffrance et comme personne n'aurait jamais pris soin de les en avertir, ils auraient pu attendre jusqu'à la semaine des quatre jeudis. Le moment serait bien choisi, nous semble-t-il, pour qu'ils s'inquiètent de cela: on découvrirait peut-être encore bien des choses répréhensibles et tout le monde profiterait de ces enquêtes individuelles.

LA TAXE SUR LES BENEFICES DE GUERRE

On a, en Angleterre, établi une taxe sur les "bénéfices de guerre." Cette taxation s'appuie sur des principes très défendables, mais il paraît que, dans l'application, beaucoup d'inconvénients se présentent qui n'avaient pas été prévus.

C'est ainsi, apprenons-nous, par le "Times", que le directeur d'une Compagnie minière de la Nouvelle-Zélande signale deux compagnies A et B qui gagnent normalement dix mille livres par an. La Compagnie A a gagné 10,000 livres en 1911; 12,000 livres en 1912; 10,000 livres en 1913; et 13,000 livres en 1914; total, pour les 4 années: 45,000 livres. La moyenne par an étant de 11,000 livres, l'excès des bénéfices pour 1914 est donc de 2,000 livres, et après avoir déduit les 100 livres admises, il reste 1,900 livres sur lesquelles l'Etat prélèvera cinquante pour cent.

D'autre part, la Compagnie B a gagné 10,000 livres en 1911, 8,000 livres en 1912, 6,000 livres en 1913 et 13,000 livres en 1914; total, pour les 4 années: 37,000 livres. La moyenne par an étant de 9,000 livres, l'excès des bénéfices pour 1914 serait de 4,000 livres moins 100, c'est-à-dire 3,900 livres sur lesquelles l'Etat prélèverait également cinquante pour cent.

Il résulte que la Compagnie A, qui, pendant les quatre dernières années, a gagné 45,000 livres ne payera comme taxe sur les bénéfices de guerre, que 950 livres, tandis que la Compagnie B, qui, pendant la même période, n'a gagné que 37,000 livres, aurait à payer plus que le double, exactement 1,950 livres.

ACCUSE DE RECEPTION

Nous avons reçu de la maison Connors Bros., dont les produits marins sont si appréciés un superbe calendrier auquel nous ne manquerons pas de donner la place d'honneur. Nous remercions sincèrement la maison Connors de ce gracieux envoi.

L'AMALGAMATION DE DEUX COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le 16 décembre dernier les directeurs de la compagnie d'assurance-vie "Manufacturers" ont à l'unanimité ratifié une entente conclue avec la compagnie "Sun Life of Canada" relativement à la réassurance de ses polices par cette dernière, et ce au grand avantage de ses clients. Conformément à l'Acte des Assurances tous les porteurs de polices et actionnaires de la Cie "Manufacturers" seront avisés de la transaction et, un mois plus tard le bureau du Trésor, à Ottawa, donnera sa sanction.

La Cie "Sun Life" assume toutes les polices et autres obligations de la "Manufacturers Life" et accepte le transport de son actif, à part le fonds capital.

Les porteurs de polices de la "Manufacturers Life" bénéficieront des vastes ressources de la "Sun Life" et de maints autres avantages que le manque d'espace nous empêche d'expliquer.

IL FAUT LIRE LE "LIFE" DE NOEL

La "Canada Life Insurance Company" vient de publier son numéro de Noël de "Life", une brochure de vingt pages dont la toilette typographique, très soignée, est des plus attrayantes. Cette brochure contient de nombreux articles aussi bien rédigés qu'intéressants sur l'assurance, des anecdotes captivantes sur la guerre européenne, des conseils relatifs à l'hygiène, etc., etc.

Nous félicitons sincèrement cette compagnie de son initiative, nous la remercions de l'envoi d'un exemplaire de son charmant numéro de Noël et lui souhaitons une prospérité croissante.

LA PROVINCIAL PAPER MILLS CO.

Nos lecteurs sont priés de se rappeler que la "Provincial Paper Mills Co., Limited, a maintenant ses bureaux, à Montréal, au no 21 rue McGill, chambre 501 "McGill Building" (Téléphone Main 3029).

Son représentant en cette ville et à Ottawa est M. William Gorman.

UNE REVUE

Notre rédacteur M. Pierre Christe, dont la revue "En Avant Marche!" obtint l'an dernier tant de succès, donne la semaine prochaine au Théâtre Canadien sa nouvelle production "Vers les Etoiles", et l'on dit merveille de ce spectacle qui ne sera qu'un éclat de rire continu. L'interprétation sera remarquable puisqu'en tête de la distribution nous voyons les noms de Mme Dorgeval (commère), M. Pellerin (compère), M. Hamel (Ladébauche), et toute la troupe au grand complet.